



Document d'information  
Budget du Québec | 2014-2015

4 juin 2014

## Note d'introduction

---

Le présent document se veut une présentation succincte des principales mesures budgétaires touchant les secteurs d'activité de la Coalition, soit l'insertion et l'intégration en emploi, la formation et l'éducation, le développement local et communautaire et la défense des droits.

En premier lieu, mentionnons que le budget du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui comprend autant les mesures d'aide à l'emploi que les mesures d'aide financière diminuera de 92,5 millions de dollars pour l'année financière 2014-2015. Cependant, la majeure partie de cette somme s'explique par une somme de 75 millions de dollars transférée au cours de l'exercice financier 2013-2014 en provenance du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Cette somme s'ajoutera à nouveau au cours de l'exercice 2014-2015. Pour le reste de la diminution budgétaire, il est fort probable qu'elle soit due à la baisse du taux de chômage anticipée, que le ministère des Finances et de l'Économie prévoit à 7,5% en 2014, puis à 7,2% en 2015. (7,6% en 2013). En ce qui concerne les autres éléments de conjoncture économique, le taux d'activité<sup>1</sup> et le taux d'emploi<sup>2</sup> devraient tous deux atteindre des sommets historiques, à 78,2% et à 72,2% respectivement. En ce qui concerne le taux d'activité, celui-ci a même dépassé celui du Canada de 0,1 point de pourcentage en 2013. Chez les personnes de 55 ans et plus, néanmoins, l'écart demeure important et celui-ci s'accroît au fur et à mesure que l'on avance en âge.

---

<sup>1</sup> Taux de personnes entre 15 et 64 ans en emploi ou à la recherche active d'un emploi

<sup>2</sup> Taux de personnes entre 15 et 64 ans disposant d'un emploi

### *Déclarations pertinentes*

#### *Réduction du budget des mesures d'aide à l'emploi*

« Le budget de dépenses 2014-2015 de ce programme totalise 800,5 M\$, soit une diminution de 40,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette variation **s'explique notamment par une réduction des sommes allouées dans le cadre de l'entente de mise en œuvre Canada-Québec relative au marché du travail et par des mesures d'optimisation générant des économies.** Des budgets additionnels de 23,0 M\$ seront ajoutés, en cours d'exercice, en provenance de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. »<sup>3</sup>

Il n'est pas possible, sur la base des documents budgétaires, de déterminer dans quelle mesure les économies proviendront des mesures d'optimisation ou de la diminution des personnes éligibles à des mesures et services d'aide à l'emploi.

#### *Réduction du budget des mesures d'aide financière*

« Le budget de dépenses 2014-2015 de ce programme est de 2 954,6 M\$. Il s'agit d'une diminution de 63,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. **Cette variation s'explique notamment par la baisse de clientèle prévue à l'aide financière de dernier recours, par des mesures d'optimisation générant des économies et par l'indexation des prestations qui compense en partie ces effets.** Des budgets additionnels de 52,0 M\$ seront ajoutés, en cours d'exercice, en provenance de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. »<sup>4</sup>

Ici, également, il n'est pas possible, sur la base des documents budgétaires, de déterminer dans quelle mesure les économies proviendront des mesures d'optimisation ou de la diminution des personnes éligibles à des mesures d'aide financière.

#### *Bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience*

« Afin d'inciter les travailleurs d'expérience à demeurer sur le marché du travail, le budget 2011-2012 avait prévu la mise en place graduelle d'un crédit d'impôt non remboursable pour les travailleurs d'expérience de 65 ans ou plus à compter du 1er janvier 2012.

Le montant maximal admissible devait être augmenté de façon graduelle, passant de 3 000 \$ en 2012 à 10 000 \$ à compter de 2016. Toutefois, le budget 2013-2014 a annoncé le maintien de ce montant à 3 000 \$ pour une durée indéterminée.

---

<sup>3</sup> Québec. 2014. *Budget de dépenses 2014-2015*. p. 70

<sup>4</sup> Québec. 2014. *Budget de dépenses 2014-2015*. p. 71

Le budget 2014-2015 prévoit une hausse de 1 000 \$ du montant maximal admissible au crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience qui atteindra 4 000 \$ à compter du 1er janvier 2015.

Un travailleur d'expérience pourra donc bénéficier d'un crédit d'impôt maximal de 602 \$, ce qui représente une hausse de 150 \$ par rapport à l'ancien seuil. Ainsi, avec la bonification, on s'attend à ce que de 25 000 à 30 000 travailleurs ou ex-travailleurs soient incités à augmenter leur offre de travail ou à effectuer un retour sur le marché du travail. »<sup>5</sup>

Cette mesure devrait coûter 3,3 millions de dollars en 2014-2015, pour atteindre 15 millions de dollars en 2016-2017.

## Formation et éducation

---

### *Déclarations pertinentes*

« Le gouvernement engage plusieurs initiatives visant à maximiser les retombées du Plan Nord pour les communautés locales et autochtones, comme pour l'ensemble des régions du Québec.

J'annonce des mesures de formation de la main-d'œuvre permettant d'arrimer la formation à l'emploi, avec notamment des investissements de 100 millions de dollars pour la formation des populations autochtones.»<sup>6</sup>

### *Investissements de 100 millions de dollars dans la formation des populations autochtones*

« À l'heure actuelle, la capacité des communautés nordiques à tirer profit de l'activité économique créée par la mise en place du Plan Nord est parfois limitée par des infrastructures de formation insuffisantes et la rareté d'une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins du marché. En réponse à cette problématique, le gouvernement entend :

- mettre en place des infrastructures de formation adaptées favorisant la réussite scolaire et professionnelle des populations nordiques, notamment les populations autochtones;
- former un plus grand nombre de travailleurs spécialisés pour répondre aux besoins excédentaires en main-d'œuvre créés par le déploiement du Plan Nord.

Dans ce contexte, le budget 2014-2015 prévoit des investissements de 100 millions de dollars afin de :

- bonifier l'offre de formation disponible sur le territoire nordique et mettre à niveau certaines infrastructures en place;

---

<sup>5</sup> Québec. 2014. *Plan budgétaire*. B.112-113

<sup>6</sup> Québec. 2014. *Discours sur le budget 2014-2015*. p.16

- mieux outiller les centres de formation professionnelle des différentes régions du Québec afin de leur permettre de répondre aux besoins du Nord. »

**À noter que ce montant n'apparaît pas dans le budget des dépenses (tableau B.40, page B145)**

### *Bonification de l'offre de formation professionnelle pour les besoins du Plan Nord*

« Dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement annonce de nouveaux investissements de 90 millions de dollars, lesquels permettront de financer des projets structurants au sein de la Commission scolaire crie et de la Commission scolaire Kativik, tels que :

- l'agrandissement ou la construction d'écoles primaires et secondaires;
- l'intégration, à certaines écoles existantes, d'une offre de formation professionnelle et de formation générale aux adultes adaptée aux besoins du marché de l'emploi local;
- la construction de centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle autochtones.

Ces investissements seront financés à partir du Fonds du Plan Nord pour un montant maximum de 15 millions de dollars. (...)

« Ainsi, afin de compléter l'offre de main-d'œuvre locale, le gouvernement annonce une nouvelle enveloppe de 10 millions de dollars pour permettre aux centres de formation professionnelle des autres régions du Québec d'adresser les besoins excédentaires en main-d'œuvre répertoriés sur le territoire nordique.

Cette enveloppe de 10 millions de dollars sera financée par le MELS. Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport annoncera sous peu le détail de cet investissement.»<sup>7</sup>

## **Développement local et communautaire**

---

### *Loi-cadre pour l'économie sociale*

« Les entreprises d'économie sociale jouent un rôle direct dans la création d'emplois et dans plusieurs services stratégiques à la population. Elles font bénéficier leurs communautés d'un rendement élevé.

J'annonce une bonification de 2,5 millions de dollars de la capitalisation de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale. »<sup>8</sup>

---

<sup>7</sup> Québec. 2014. *Plan budgétaire*. B.77-78-79

<sup>8</sup> Québec. 2014. *Discours sur le budget 2014-2015*. p.12

## Promotion, défense des droits et lutte à la pauvreté

---

« J'annonce que le gouvernement investira 250 millions de dollars dans la construction de 3 000 nouveaux logements sociaux, communautaires et abordables dans toutes les régions du Québec.

J'annonce que sur ce total, 500 logements seront réservés aux personnes itinérantes. Les 2 500 autres logements sociaux seront attribués à la clientèle générale du programme, et notamment aux aînés et aux populations autochtones concernées.

J'annonce que des ressources de 8 millions de dollars par année sont réservées pour la lutte contre l'itinérance. »<sup>9</sup>

---

<sup>9</sup> Québec. 2014. *Discours sur le budget 2014-2015*. p.30



**Coalition des organismes communautaires  
pour le développement de la main-d'œuvre**

55, avenue Mont-Royal Ouest, bureau 303  
Montréal (Québec) H2T 2S6  
Tél. : 514 948-0505  
Télécopieur : 514 948-0044  
[info@cocdmo.qc.ca](mailto:info@cocdmo.qc.ca)  
[www.cocdmo.qc.ca](http://www.cocdmo.qc.ca)